

Actions et recommandations des Assises de l'Éducation relative à l'Environnement et au Développement Durable 2010-2011.

29 avril 2011

1. Introduction

L'Éducation relative à l'environnement et au Développement Durable occupe déjà une place de choix dans l'école. Elle rencontre à la fois les objectifs éducatifs et pédagogiques de cette dernière, et les enjeux environnementaux et sociaux de nos sociétés contemporaines. Mais au regard de la multiplicité de l'offre et de la demande en la matière, il est urgent aujourd'hui d'apporter une réflexion d'ensemble sur la situation et de consentir à des évolutions plus stratégiques de l'ErE - DD à l'école.

C'est l'ambition de ces Assises, qui réuniront les différents acteurs dans et hors du monde scolaire concernés : les équipes pédagogiques dans les écoles, de la maternelle au secondaire, les services de l'administration de l'enseignement (AGERS) et les Réseaux, les administrations de l'environnement en régions wallonne et bruxelloise, ainsi que de l'énergie et de la mobilité, les associations d'ErE DD, etc. Et bien sûr, les cabinets ministériels de l'enseignement et de l'environnement, porteurs de cette démarche.

Le projet d'Assises de l'ErE - DD a vu le jour à l'initiative des **Ministres de l'Environnement de la Région Bruxelles-Capitale et de la Région wallonne**, avec le soutien de la **Ministre de l'Enseignement obligatoire en Communauté française** et appuyé par l'**Accord de Coopération en ErE - DD** entre la Communauté française et la Région wallonne (2004) et bientôt, officiellement, par la Région bruxelloise. Le Réseau IDée asbl a été mandaté pour le coordonner.

Le processus de ces Assises a compris différentes phases : une mise en commun des différents acteurs, le 14 octobre 2010 lors de la journée de lancement ; des recueils d'avis sur le terrain, auprès des écoles et des associations d'ErE DD, sous forme de questionnaires, rencontres, "focus groupes", alternant avec des réunions institutionnelles analysant les avis, émettant des propositions et préparant la décision ; et enfin, une phase d'engagement des différentes parties.

Il en ressort ce document qui fait part d'une dizaine d'actions et de recommandations qui tentent à la fois de répondre aux constats et interpellations de terrain et à la fois de prendre en compte les spécificités, contraintes et moyens des institutions concernées.

L'ensemble du processus et des résultats est consultable sur : www.assises-ere.be

2. Institutions engagées dans les Assises

- . Le cabinet de la **Ministre de l'Enseignement obligatoire** de la Communauté française,
- . le cabinet de la **Ministre de l'Environnement** et la Politique de l'Eau, l'Energie et la Rénovation urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale,
- . le cabinet du **Ministre de l'Environnement**, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité de la Wallonie,

- . l'**Agers**, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique,
- . la **DGARNE**, Direction Générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement,
- . **Bruxelles-Environnement**, Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
- . l'**IFC**, Institut de la Formation en Cours de Carrière,

- . le **SGECEP**, Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française,

- . la **FédEFoC**, Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique,
- . la **FESeC**, Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique,
- . le **CECP**, Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (engagement à confirmer, ou non, plus tard),
- . le **Cpeons**, Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné,
- . la **Felsi**, Fédération des Etablissements Libres Subventionnés, *dénommés les "Réseaux de l'Enseignement" dans le texte ci-dessous*

- . le **Réseau IDée** asbl, Réseau d'information et de Diffusion en Education à l'Environnement, et des associations d'Education relative à l'environnement et au développement durable (Coren, CRIE Mouscron, Début des Haricots, Empreintes, Green, Pro Vélo, Tournesol, WWF)

ont participé au Groupe de travail Institutionnel préparatoire aux engagements des Assises de l'ErE DD.

De nombreux enseignants/tes, directeurs/trices et autres membres des équipes éducatives des écoles en Communauté française (et en Communauté germanophone) ont contribué par leur témoignage et leur apport de réflexion à différentes étapes : Journée de lancement, enquête, Focus groupes, ateliers lors de la Journée de clôture des Assises.

2. Vers une vision partagée de l'ErE DD

L'éducation à l'environnement a pour but
« d'amener les individus et collectivités à saisir la **complexité** de l'environnement tant naturel que créé par l'homme, complexité due par l'interactivité de ses aspects **biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels.** »

Cette éducation à l'environnement vise aussi à
« acquérir les **connaissances**, les **valeurs**, les **comportements** et les **compétences** pratiques nécessaires pour **participer** de façon responsable et efficace à la prévention, à la solution des problèmes de l'environnement, et à la gestion de la qualité de l'environnement. »

D'après le texte de la conférence de Tbilissi. UNESCO. 1977

L'éducation relative à l'environnement dans le cadre scolaire

L'éducation relative à l'environnement recouvre un ensemble de pratiques. On distingue trois dimensions complémentaires, idéalement équilibrées entre elles, qui se dégagent des pratiques d'ErE dans les écoles :

- Des activités d'**apprentissage** dans le cadre des disciplines enseignées visant des compétences disciplinaires et transversales et ouvrant à des perspectives interdisciplinaires.
- Des démarches de **citoyenneté** au niveau de l'établissement, comprenant l'approche critique, le débat de valeurs, l'ouverture, la participation.
- Des actions visant une amélioration de la gestion **environnementale**, en cohérence avec les discours, et des démarches sensibilisant au respect et à la protection de la nature et de l'environnement.

Ainsi, ce sont des savoirs, savoirs-faire et savoirs-être qui sont visés lors des séquences d'apprentissage à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable dans les écoles.

On parle d'**éducation relative à l'environnement et au développement durable**, lorsque des articulations avec d'autres éducations transversales, visant une citoyenneté responsable, telles que la promotion de la santé, l'éducation à la citoyenneté, à et par la culture, au dialogue interculturel, à la construction de relations Nord-Sud émancipatrices pour tous les peuples, à la consommation responsable sont réalisées et intégrées dans le projet de l'école et lorsque les dimensions sociales, économiques et culturelles sont prises en compte.

Ces Assises s'attachent à l'Education relative à l'Environnement dans une perspective de Développement Durable.

3. Constats des enseignants : obstacles et leviers pour l'ErE

Il ressort du questionnaire diffusé dans les écoles, aux équipes éducatives, dans le cadre des Assises et des Focus groupes organisés avec des enseignants / membres d'équipes éducatives les éléments suivants* :

Obstacles

- *Manque de temps* pour l'ErE (en classe)
- *Manque de temps* pour travailler ensemble ! (à l'école)
- Plus d'obligations, moins de libertés sur les plans administratifs et légaux.
- *Manque de temps...* donc bénévole
- *Sentiment d'isolement* : personne seule cherche...
- *Problèmes de continuité* : manque de continuité tous azimuts
- *Manque de moyens* : des avis partagés
- *Incohérence entre les discours et les actes*
- *Trop de sollicitations* : la diversité des sollicitations et des projets et la difficulté de faire tri dans l'abondance de l'offre (en ErE)
- *Formation initiale* : un chantier à ouvrir

Leviers

- *L'implication des élèves* : une priorité
- *Motivation des enseignants* : essentielle
- *Direction* : soutien effectif et symbolique de la direction
- *Coordination* : un levier aux formes multiples. Un outil parmi d'autres : le projet d'établissement
- *Référentiels* : dans les programmes, ancrage présent mais pas évident
- *Inspection et conseillers* : parfois des leviers
- *Ressources extérieures* : bienvenues !
- *Formations continues* : à investir

Intérêts

- Education à la *Citoyenneté*
- *Sens des apprentissages*
- *Motivation des élèves*

Ressources extérieures : voir leviers (Ressources ext et formations continues) et obstacles (trop de sollicitations)

* Lire l'ensemble des résultats sur les pages "enquête" du site des Assises : http://assises-ere.be/l_enquete/

3. Réponses à l'issue de ces Assises

Ce qui est apporté par les Assises, en plus des nombreux supports existants déjà, est principalement la mise en place de dispositifs de soutien et de renforcement de l'ErE DD dans les écoles par une information et une meilleure articulation entre tous les acteurs concernés, et ce à tous les niveaux, tant au niveau des structures de l'enseignement qu'au niveau du secteur de l'environnement ainsi qu'entre ces domaines.

Objectif 1 : partager **une culture d'ErE DD** au sein même du système scolaire : niveaux inter-réseaux, réseaux et écoles.

Objectif 2 : faciliter et encourager la **coordination et la continuité en ErE DD**.

Objectif 3 : travailler à partir des **référentiels** inter-réseaux de compétences.

Objectif 4 : veiller à apporter une vision globale et cohérente de l'offre des **ressources extérieures** d'ErE DD qui viennent en support à l'école

Objectif 5 : accompagner la **gestion environnementale** des écoles

Objectif 6 : **assurer le suivi** des actions des Assises

Objectif 1 : partager une culture d'ErE DD au sein même du système scolaire : niveaux inter-réseaux, réseaux et écoles

Cet objectif vise un meilleur soutien institutionnel à l'égard des enseignants engagés, ou souhaitant s'engager, dans des projets ErE DD. Ce soutien doit contribuer à répondre aux obstacles relevés plus haut tels que le sentiment de solitude, le déficit de continuité et de "temps ensemble" et à mobiliser les leviers suivants tels que l'implication des jeunes, la motivation des enseignants et le soutien de la direction et des institutions.

Action 1.1. : Créer une Task Force Education Relative à l'Environnement au sein de l'Agers

Cette action vise à mettre en place au sein de l'AGERS, une cellule qui soit en charge de l'éducation à la citoyenneté dans toutes ses facettes, notamment l'éducation relative à l'environnement et au développement durable. Cette cellule aurait pour missions de donner davantage corps à des textes existants en la matière (décret Missions, décret citoyenneté, ...), de coordonner les initiatives existantes, qu'elles soient propres à l'administration ou qu'elles émanent d'associations soutenues par les pouvoirs publics.

Engagements pour la réalisation de cette action :

- **L'Agers (la DGEO)** met en place de cette task force « Moyennant la poursuite de la charge de mission affectée à l'AGERS et transférée à la DGEO »
- **Les Réseaux de l'enseignement, la FédEFoC, la FESeC, le Cpeons, et le SGEFC** collaborent à la circulation d'informations entre la Task Force et les écoles dans la mesure de ses moyens.
- la **DGARNE** et **Bruxelles Environnement**, ainsi que les **cabinets ministériels de l'environnement**, pourront s'adresser à la Task Force pour les questions d'ErE DD dans les écoles
- le **Réseau IDée** fera part de l'existence de la Task Force auprès des associations d'ErE DD et de ses membres en général, de ses missions et des relations qui peuvent être développées avec celle-ci.

Evaluation - indicateurs :

constitution de la Task Force et de ses actions en matière d'ErE DD.

Action 1.2. : Sensibiliser et informer largement les acteurs de l'enseignement

Cette action vise à sensibiliser et informer les acteurs de l'enseignement, à tous les niveaux utiles, sur les intérêts de l'ErE DD à l'école et sur les conditions pour qu'une telle éducation trouve sa place dans les structures de l'école et de l'enseignement existant actuellement.

Modalités :

Réaliser des outils d'information et de sensibilisation dans le cadre de structures existantes (réunions, formations, forums, séances d'information ainsi que circulaires, périodiques...)

Publics visés :

1. Conseillers pédagogiques
2. Directeurs
3. Inspecteurs
4. Enseignants et futurs enseignants
5. Personnel responsable de la gestion et de la maintenance dans les écoles

6. Autres personnes et services concernés dans les institutions

Engagements pour la réalisation de cette action :

- Les **Ministres de l'Environnement et leurs administrations en régions wallonne et bruxelloise** soutiennent le développement de tels modules et collaborent avec les institutions de l'enseignement pour leur diffusion.

- **L'Agers et le SGECE** assurent, sur base de ces modules, l'information et la sensibilisation des inspecteurs et des conseillers pédagogiques en matière d'ErE et de DD et de tous autres personnes ou services concernés, ce qui vise notamment les enseignants lors des journées d'échanges de bonnes pratiques ».

- **Les Réseaux de l'enseignement, la FédéFoC, le Cpeons, la Felsi**, dans la mesure de leurs moyens et de leurs priorités, en facilitent la planification et l'organisation dans le cadre des temps d'information et de formation des conseillers pédagogiques, des directions, des formateurs, d'enseignants (formations méso) et de tous autres personnes ou services concernés. Ils conçoivent ou contribuent aux modules d'information et de sensibilisation dans la mesure de leurs moyens et de leurs disponibilités.

- **L'IFC** renseigne, dans le cadre des consignes supplémentaires pour le-la formateur-trice, qu'il convient de tenir compte des conclusions du groupe de travail institutionnel des Assises de l'Education relative à l'Environnement des Assises de l'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable à l'école au niveau de l'intitulé de formation "Prendre en compte le développement durable dans notre école".

- Le **Réseau IDée** veillera à contribuer au déploiement de cette action en mettant des personnes-ressources à disposition, dans la mesure de ses moyens et lorsque c'est nécessaire, pour la conception, l'organisation et/ou l'animation de telles séances. En tant que réseau, il informera les associations d'ErE DD et ses membres en général des initiatives en la matière.

Evaluation et indicateurs (selon moyens) :

Nombre et pourcentage de conseillers pédagogiques, directions, inspecteurs, écoles touchés. Evaluation des séances.

Action 1.3. : Veiller à introduire, si ce n'est fait, la dimension ErE DD de manière explicite dans les projets éducatifs des Pouvoirs Organisateurs

Cette action vise à soutenir les enseignants et équipes éducatives qui inscrivent ou souhaitent inscrire l'ErE DD dans leur projet d'établissement élaboré par leur Conseil de participation.

Modalités

S'inspirant notamment de la vision partagée de l'ErE DD à l'école (document issu des Assises), de l'outil pratique présentant de manière globale l'offre en ErE DD aux enseignants (en développement) et des séances d'information et de sensibilisation en ErE DD (action 1.2.), la dimension ErE DD est inscrite de manière explicite dans le plus grand nombre de projets d'établissement.

Publics visés :

Les Pouvoirs Organisateurs

Engagements :

- **L'Agers et le SGECE** : une action de sensibilisation, telle que décrite (1.2.), sera entreprise via le Collège de l'Inspection et des Cellules de soutien et conseil pédagogiques.

- Les **réseaux de l'Enseignement** : la **Felsi** a prévu d'intégrer explicitement l'ErE-DD dans leur Projet Educatif.

Evaluation et indicateurs (selon moyens) :

les actions de sensibilisation réalisées et la communication sur les initiatives prises en la matière ainsi que la présence de l'ErE DD dans les projets éducatifs.

Action 1.4. : Poursuivre et renforcer la reconnaissance des initiatives ErE DD menées par les jeunes, les enseignants et les écoles

Cette action vise à soutenir l'implication des jeunes, la motivation des enseignants et des directions. Elle peut permettre aussi de mieux faire connaître et mieux évaluer les actions menées sur le terrain.

L'attribution de labels*, de soutiens humains, matériels et financiers à des projets ou initiatives en cours, ainsi que la mise en valeur de projets, d'enseignants, de jeunes lors de journées d'ErE DD, d'événements, dans des médias, etc. sont autant de formes de reconnaissance qui peuvent entretenir ou dynamiser des projets.

Exemples : labels Ecoles pour demain, Agenda 21, Iso 14001 ; dispositif des cellules bien-être ; concours ErE de la CF ; Parlements de jeunes ; campagnes effets de jeunes ; Défis ; etc.

*La question de la labellisation nécessitera cependant un débat à court ou moyen terme.

Modalités

Il s'agit d'encore mieux faire connaître ces formes de soutien et reconnaissance, tout en veillant à les inscrire dans une offre globale et une vision partagée de l'ErE DD.

Publics bénéficiaires :

Les jeunes dans les écoles, les enseignants, les directions, les équipes éducatives.

Engagements pour la réalisation de cette action :

- La **Ministre de l'Enseignement obligatoire de la CF** marque sa reconnaissance par un soutien aux écoles, par exemple dans le cadre des journées d'échanges de bonnes pratiques, et un soutien moral aux initiatives d'ErE DD en particulier lorsqu'ils s'inscrivent dans les objectifs du « Décret Missions » et des enjeux actuels de l'école.

- Les **Ministres de l'Environnement et leurs administrations en régions wallonne et bruxelloise**, qui initient et soutiennent plusieurs initiatives en la matière, veillent à les inscrire dans une offre globale et cohérente et sont attentives à la valorisation des jeunes et des équipes éducatives.

- L'**Agers** (la Task Force Education relative à l'Environnement) diffuse l'information sur les appels à projets et participe à la reconnaissance d'initiatives notamment par l'organisation du Concours ErE de la CF, selon les moyens octroyés par la Ministre de l'Enseignement obligatoire, et par l'aide à l'évaluation d'autres initiatives, selon ses objectifs et moyens.

- Les **Réseaux de l'enseignement, la FédEFoC, la FESeC, Cpeons, la Felsi, et le SGECF** diffusent l'information sur les appels à projets et contribuent à l'évaluation et à la valorisation d'initiatives, selon leurs objectifs et moyens.

- le **Réseau IDée** invite(ra) les **associations d'ErE DD** et ses membres en général à agir dans cet esprit de collaboration et de valorisation via ses différents outils de communication et via l'organisation de temps d'échanges de pratiques et de réflexion. qui initient et accompagnent des projets et des campagnes ErE DD, veillent à inscrire leurs actions dans un esprit de collaboration et de complémentarité (offre globale) et sont attentives à la valorisation des initiatives des écoles.

Evaluation - indicateurs :

Evaluation qualitative sur la clarification des labels existants en matière d'ErE DD, sur la diffusion de l'offre de soutiens et les formes de valorisation des initiatives des écoles et des jeunes.

Objectif 2 : faciliter et encourager la **coordination et la continuité en ErE DD.**

Cet objectif vise à travailler, au sein des équipes enseignantes et éducatives, sur l'appropriation des moyens disponibles et la participation à la gestion interne des écoles pour soutenir les conditions de coordination et la continuité de projets d'ErE DD dans les écoles, au même titre que d'autres projets portant sur la formation citoyenne.

Les contraintes budgétaires de l'enseignement de la Communauté française ne permettant pas d'octroyer de nouveaux moyens aux écoles, cet objectif s'appuie essentiellement sur la valorisation et l'appropriation des moyens existants.

Exemples de dispositifs de coordination en ErE DD mis en oeuvre ou susceptibles de l'être :

- heures pour un coordinateur ErE DD sur base NTPP
- mise en commun de NTPP entre plusieurs écoles pour un coordinateur
- aménagement d'un horaire favorable pour un enseignant coordinateur
- heures d'un éducateur coordinateur
- activités d'ErE DD comme activité complémentaire pour les élèves
- mission ErE DD à un professeur en DPPR dans le cadre des mesures transitoires
- inscription dans un projet pilote de cellule "bien-être"
- heures de concertation (fondamental) et heures de coordination (secondaire)
- éco-team, etc.

Action 2. : Promouvoir les pratiques participatives de coordination et le travail en équipe

Cette action vise à mieux faire connaître et utiliser les différentes formes de coordination possible au sein de l'école notamment via la reconnaissance du projet d'ErE DD au sein des structures de participation et de décision de l'école (Conseil de participation, élaboration du projet d'établissement, CPPT, Conseil d'Entreprise, Cocoba, etc.). Elle vise également, de manière complémentaire, à favoriser le travail en équipe au sein de l'école et la reconnaissance du rôle spécifique des directions comme pilote de leur établissement.

Publics bénéficiaires :

les membres des équipes éducatives, les futurs enseignants ainsi que les associations et administrations de l'environnement.

Modalités :

- solliciter le Conseil de l'Education et de la Formation (CEF), pour la réalisation d'une étude sur la coordination au sein des écoles, à la formulation de propositions, et à la valorisation des initiatives prises en ce domaine ;
- sensibiliser, informer et former les futurs enseignants et les équipes éducatives concernant les structures de participation et de décision existantes ;
- organiser des temps d'échanges de bonnes pratiques en matière de coordination et de continuité des projets d'ErE DD (et autres projets de formation citoyenne) via les journées de formations continues ;

- informer et former les partenaires éducatifs en environnement et développement durable de l'école sur le fonctionnement et les dispositifs de coordination des écoles ;
- favoriser les moyens de coordination dans les dispositifs existants.

Engagements pour la réalisation de cette action :

- la **Ministre de l'Enseignement obligatoire de la CF** sollicite le CEF, Conseil de l'Education et de la Formation ; soutient des journées d'échanges de bonnes pratiques ; et elle/il invite les écoles, via les Réseaux et le SGECE, à utiliser les outils de participation et de coordination existants.
- L'**Agers** (la Task Force Education relative à l'Environnement) encourage la coordination de projets transversaux dont ceux d'ErE DD au sein des écoles par la diffusion d'information, l'organisation de journées d'échanges de bonnes pratiques et la formation des acteurs régionaux et associatifs intervenant dans l'accompagnement de projets des écoles.
- Les **Réseaux de l'enseignement, la FédEFoC, la FESeC, le Cpeons, la Felsi, et le SGECE** veillent à informer leurs écoles sur les dispositifs et contextes susceptibles de favoriser, voire de renforcer, la coordination de projets, contribuent à l'échange de bonnes pratiques en ce domaine et à l'information des associations, notamment via le GT transversal (voir objectif 6.), sur des fonctionnements en la matière spécifiques à leur réseau / PO.
- Les **Ministres de l'Environnement et leurs administrations en régions wallonne et bruxelloise** soutiennent et participent à des formations relatives au fonctionnement de l'école ainsi qu'aux échanges de bonnes pratiques et invitent leurs partenaires éducatifs à y participer.
- Le **Réseau IDée** diffuse l'information vers les **associations** ErE DD sur ces formations, et favorise ou organise l'échange de pratiques entre associations et équipes éducatives.

Evaluation et indicateurs :

Nombre de séances et participation à celles-ci.

Suite Assises : contact avec le **Ministre de l'Enseignement supérieur de la CF pour** veiller à intégrer, dans la formation initiale des futurs enseignants, la connaissance et la sensibilisation aux différentes formes de participation et de décision au sein des écoles. Il favorise également, dès la formation initiale, le travail en équipe, afin d'en renforcer et généraliser la pratique.

Objectif 3 : Travailler à partir des référentiels inter-réseaux de compétences

Cet objectif vise à rassurer les enseignants qui souhaitent faire de l'ErE DD et l'inscrire dans leur classe au quotidien, et à les outiller par un ensemble d'exemples d'activités en lien avec les référentiels. Cette démarche peut aussi de cette manière apporter un soutien au niveau du "temps" en classe, de la continuité et de la motivation.

Action 3.1. : Identifier les portes d'entrée Education relative à l'Environnement et au Développement Durable dans les référentiels inter-réseaux de compétences

Cette action vise à identifier, mettre en lumière les portes d'entrée de l'ErE DD dans les référentiels de compétences inter-réseaux existants. Il s'agit de revisiter les référentiels, non pas pour les modifier mais pour mettre en évidence les portes d'entrée éducation relative à l'environnement au travers de chaque discipline enseignée, et ce à tous les niveaux.

Ce travail est une mission entièrement dévolue aux instances en charge de veiller à la cohérence des pratiques des écoles au regard des référentiels. Cette instance est l'AGERS, et en particulier le service du pilotage et l'inspection.

Publics visés :

Enseignants du primaire et du secondaire.

Planning : 2011-2012

Engagements pour la réalisation de cette action :

- la **Ministre de l'Enseignement obligatoire de la CF** invite l'Agers, et en particulier les inspecteurs et le Service général du Pilotage, à contribuer à ce travail via une note ministérielle
- l'**Agers** contribue à la mise en oeuvre de cette action par la participation d'inspecteurs et du Service général du Pilotage
- les **Réseaux de l'enseignement, la FESeC, le Cpeons, et le SGECEP** répondent à la demande d'informations qui pourrait être formulée par l'AGERS, dans la limite des moyens et disponibilités.

Evaluation :

production d'un document de référence

Action 3.2. : Veiller à l'accentuation de la présence de l'ErE DD dans les référentiels

Cet objectif vise à intégrer explicitement et progressivement l'ErE DD dans les référentiels communs au fur et à mesure de la réécriture de ceux-ci, dans toutes les disciplines.

Modalité

Une attention sera portée, dans un premier temps, à la dimension de l'ErE DD lors de la réécriture des référentiels en sciences et mathématiques qui est prévue prochainement.

Planning : 2011-2012.

Engagement :

- à l'initiative de la **Ministre de l'Enseignement obligatoire de la** Communauté française

Action 3.3. : informer et former sur les travaux relatifs à l'ErE DD dans les référentiels, effectués dans le cadre des actions 1 et 2.

Cette action vise l'information de toutes personnes concernées par les résultats des actions 1 et 2, c'est-à-dire la lecture de référentiels à travers la dimension ErE DD et sa présence dans les référentiels des sciences "relus".

Il s'agit des enseignants, de l'inspection en général, des réseaux et de leurs conseillers pédagogiques, des Régions, des associations subsidiées ou non, du comité scientifique et pédagogique de l'accord de coopération.

Modalités :

- information et formation des inspecteurs lors des journées de formation continues de ceux-ci
- information et formation des conseillers pédagogiques lors des journées de formation continues de ceux-ci et/ou via d'autres formes de communication
- modules de formation à destination des enseignants
- information des associations et de leurs partenaires éducatifs concernés et/ou invitation de ceux-ci aux modules de formation des enseignants

Planning : année 2012-2013.

Engagements :

- les **Réseaux, le Cpeons, la Felsi** (ex. 1 à 3 fois par an max) **et le SGECEP**, selon leurs moyens et priorités, veillent à organiser ou à permettre l'information et la formation des conseillers pédagogiques sur ce travail

Evaluation :

nombre et diffusion d'actions d'information et de formation

Action 3.4. : évaluer des pratiques d'ErE DD dans les écoles et émettre des recommandations

Cette action vise à évaluer les pratiques d'éducation relative à l'environnement par l'inspection dans le cadre de ses missions. Lors de son rapport d'évaluation, l'inspection fera un focus sur l'ErE et émettra des recommandations.

Modalités :

Cette troisième étape consiste en une évaluation par les inspecteurs des pratiques de l'ErE DD à l'école et d'en faire un focus dans son rapport annuel.

Planning : année 2013-2014.

Engagements :

- La **Ministre de l'Enseignement obligatoire de la CF** invite l'Agers, et en particulier les inspecteurs, à réaliser ce travail d'évaluation des pratiques ErE DD dans les écoles.
- Le **Service de l'Inspection de l'Agers**, organise le travail d'évaluation.

Evaluation :

présence d'un focus sur l'Education relative à l'Environnement et au développement Durable dans le rapport annuel de l'inspection 2013-2014.

Objectif 4 : veiller à une vision globale des ressources extérieures d'ErE DD qui viennent en support à l'école

Cet objectif vise à soutenir les enseignants, et notamment répondre au sentiment de solitude, au manque de formation et de temps, par la valorisation de la collaboration avec les nombreux organismes ressources en ErE DD, par l'apport d'outils concrets, d'animations, de formations, d'une expertise, d'un accompagnement, d'idées nouvelles, de démarches actives qui soient conçues et proposées dans un cadre global de l'offre Education relative à l'Environnement et au Développement Durable en Communauté française.

Action 4.1. Développer une vision claire et cohérente de l'offre

Cette action vise à apporter une vision globale de l'offre existante pour soutenir l'ErE DD à l'école. Elle vise aussi à une meilleure valorisation des ressources ErE DD existantes dans l'enseignement et à favoriser une meilleure coordination de ces ressources.

Modalités :

Réaliser un outil de présentation, de consultation et de recherche adapté aux besoins des écoles.

Engagements :

- Les **Ministres de l'Environnement des Régions wallonne et bruxelloise et leurs administrations** soutiennent la réalisation de cet outil et le prennent en compte pour leur stratégie d'ErE DD vers les écoles (notamment favoriser la continuité et éviter les redondances). Elles s'engagent à développer une stratégie et à associer au débat sur celle-ci le monde de l'enseignement, les associations et leurs partenaires éducatifs.
- Le **Réseau IDée** contribue activement à la réalisation de cet outil et constitue un groupe de travail avec les **associations ErE DD** volontaires.
- L'**AGERS**, ainsi que les **Réseaux de l'enseignement, la FédEFoC, la FESeC, le Cpeons, la Felsi, et le SGECF** apportent, en fonction de leurs moyens, des expertises, des conseils et des avis tant à la réalisation de cet outil qu'à l'utilisation des ressources ErE DD dans les écoles.

Public bénéficiaire : les enseignants et équipes éducatives des écoles.

Planning : 2011/2012

Evaluation : réalisation de l'outil et de stratégies ErE DD cohérentes et concertées

- > La Fedefoc a réalisé et adapté un article contribuant à la réflexion et la structuration d'un tel outil (2011).

Action 4.2. Inciter à la labellisation et à l'agrément des ressources pédagogiques ErE DD

Cette action vise à faciliter le choix d'outils des enseignants en favorisant l'agrément des ressources pédagogiques à destination des écoles.

Engagements :

- **la Ministre de l'enseignement obligatoire** incitera les concepteurs de ressources pédagogiques ErE DD à faire une demande d'agrément de ces ressources auprès de la "Commission de pilotage" conformément au décret du 19 mai 2006 relatif à l'agrément et

à la diffusion de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire.

- le **Comité Scientifique et Pédagogique de l'Accord de Coopération** continuera à encourager les concepteurs de ressources pédagogiques à obtenir la labellisation en « Education relative à l'environnement et au Développement durable » de l'Accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Région Bruxelles-Bruxelles.

Public bénéficiaire :

les concepteurs d'outils d'ErE DD

Evaluation:

nombre de demandes d'agrément et de labellisation, et résultats.

Objectif 5 : accompagner la gestion environnementale des écoles

Cet objectif vise à améliorer la gestion environnementale des écoles dans un souci de cohérence avec les messages de l'ErE DD.

Elle vise à encourager la motivation des PO, des directions, des enseignants et des jeunes qui s'impliquent dans de tels projets, alliant des démarches pédagogiques et éducatives à des actions concrètes de gestion environnementale.

Cet objectif demande un investissement important de la part de l'école et nécessite un accompagnement adapté et un cadre d'actions qui soit cohérent entre les différentes institutions concernées et avec les politiques environnementales menées.

Action 5.1. Définir une stratégie d'accompagnement des écoles demandeuses d'améliorer leur gestion environnementale

Cette action vise à soutenir très concrètement les écoles demandeuses dans leurs démarches d'amélioration environnementale par l'accompagnement d'une personne ressource formée à la fois aux particularités de l'organisation des écoles, à la pédagogie et aux mesures environnementales. Cette stratégie d'accompagnement sera construite de manière à coller à la réalité des écoles et de manière complémentaire voire identique aux actions menées dans les autres Régions.

Modalités

Sur base de l'expérience réalisée dans de nombreuses écoles et de l'avis des directions et des partenaires éducatifs, définir une stratégie d'accompagnement d'écoles exemplaires et la mettre en oeuvre : outils de motivation, de valorisation, de formation, d'accompagnement, d'évaluation et de reconnaissance.

Engagements :

- **La Ministre de l'Environnement en Région de Bruxelles-Capitale et son administration Bruxelles environnement** ont mis en place un groupe de travail (2010/11) pour recueillir l'avis des acteurs concernés et travailler à la proposition d'une stratégie sur le long terme. Elle s'engage à présenter largement la stratégie établie aux différents niveaux de l'enseignement et à mettre en œuvre cette stratégie auprès des écoles motivées.

- **Le Ministre de l'Environnement en Région wallonne et son administration, la DGARNE**, soutient les projets "Ecoles pour demain", "Agenda 21" et "Ecole de la qualité environnementale" depuis plusieurs années. Elle s'engage à poursuivre cette démarche et en adapter la stratégie si nécessaire.

Evaluation et indicateurs :

nombre d'écoles accompagnées

Action 5.2. : renforcer la cohérence des diverses actions de gestion environnementale proposées aux écoles

Cette action vise une articulation des actions menées par les administrations en matière de gestion environnementale (énergie, mobilité, propreté, eau, etc.) et à informer et impulser cette coordination auprès des acteurs responsables des infrastructures de l'enseignement.

Modalités

Les différentes administrations régionales menant des actions visant la gestion environnementale des écoles se réunissent en groupe de travail pour étudier la faisabilité d'une offre cohérente et/ou commune.

Engagements :

- La **Région de Bruxelles-Capitale** met en place un groupe de travail
- La **Région wallonne** s'engage à mettre en place un tel groupe de travail.

Evaluation et indicateurs :

documents explicites et procédures officielles renforçant la cohérence des diverses actions de gestion environnementale proposées aux écoles.

- > La Région de Bruxelles-Capitale a mis en place un groupe de travail réunissant trois administrations - Bruxelles-Environnement, Bruxelles-Mobilité et Bruxelles-Propreté, qui s'est réuni une première fois en avril 2011.

Objectif 6 : **assurer le suivi** des actions des Assises

Cet objectif vise à poursuivre la dynamique de dialogue et le travail d'articulation entre les acteurs de l'enseignement et les acteurs de l'Education relative à l'Environnement et au Développement Durable développée durant ces Assises en l'inscrivant dans les objectifs opérationnels de l'Accord de Coopération en ErE DD entre la Communauté française et les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale.

Action 6.1. : constituer un groupe de travail transversal ErE DD

Cette action vise à mettre sur pied un **Groupe de Travail Transversal** composé de représentants de toutes les institutions impliquées durant les Assises. Celui-ci aurait pour mission de valider les actions réalisées, de dynamiser le processus de faire des propositions de modifications ou de nouvelles actions.

Modalités

Chaque institution désigne une personne (ou plusieurs) pour participer au GT transversal. Celle-ci aurait également une mission en interne de l'institution pour la diffusion et la coordination en ErE DD. Elle pourrait faire appel à des personnes ressources selon les matières abordées.

Ce groupe de travail veillera à informer le Comité de Pilotage de l'Accord de Coopération de ses travaux et réciproquement.

Rythme : minimum une à maximum trois réunions par an.

Action 6. : engagements :

Sont désignées pour le GT Transversal en ErE DD les personnes suivantes :

pour le cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire de la CF : Marianne Tilot

pour le cabinet Ministre de l'Environnement de la Région wallonne : Hubert Bedoret

pour le cabinet Ministre de l'Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale : Catherine Rousseau

pour l'Agers : Philippe DELFOSSE, inspecteur coordonnateur

pour la DGARNE : Christine VEESCHKENS, attachée à la Direction de la Sensibilisation à l'environnement

pour Bruxelles-Environnement : Roxane KEUNINGS, chef du Service Education relative à l'Environnement

pour l'IFC : Christophe MELON, conseiller pédagogique

pour le SGECE : Jocelyne LIBION, attachée

pour la Fesec : Philippe CAPELLE, conseiller pédagogique.

pour la FédeFoC : Christophe VERMONDEN, conseiller pédagogique.

pour le CECF : en attente de confirmation

pour le Cepeons : Claude BRANCART, chargé de mission.

pour la Felsi : Claire DESMARETS, conseillère pédagogique.

pour les Associations d'ErE (DD) : Joëlle VAN DEN BERG et autres membres mandatées par l'AG.

Evaluation et indicateurs :

nombre d'institutions impliquées et suivi du GT jusqu'à la réalisation des actions engagées.

4. Signatures

Les personnes et Institutions suivantes **se sont engagées à réaliser les actions pour lesquelles elles ont marqué leur accord** :

La **Ministre de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française**, Marie-Dominique Simonet,

la **Ministre de l'Environnement et la Politique de l'Eau, l'Energie et la Rénovation urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale**, Evelyne Huytebroeck,

le **Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité de la Wallonie**, Philippe Henry,

et les Institutions suivantes,

l'Agers, Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique, représentée par Jean-Pierre Hubin, Administrateur général,

la **DGARNE**, la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, représentée par Claude Delbeuck, Directeur général,

Bruxelles-Environnement, représentée par Jean-Pierre Hannequart, Directeur général,

l'IFC, Institut de la Formation en Cours de Carrière, représenté par Jean-Pierre Hubin, Président

le **SGECF**, Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française, représentée par Didier Leturcq, Directeur général adjoint,

le **FeseC**, Secrétariat général de l'enseignement catholique, représenté par Philippe Capelle, conseiller pédagogique,

la **FédEFoC**, Fédération de l'Enseignement Fondamental Catholique, représentée par Christophe Vermonden, conseiller pédagogique,

le **CECP**, Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces : à confirmer ou non.

le **Cpeons**, Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné, représenté par Roberto Galluccio, Administrateur délégué,

la **Felsi**, Fédération des établissements libres subventionnés, représentée par Inès Dehoeck, conseillère énergie,

le **Réseau IDée**, réseau d'Information et Diffusion en éducation à l'environnement, représenté par Jean-Michel Lex, Président.

Contacts

Réseau IDée, Information et Diffusion en éducation à l'environnement
266 rue Royale à 1210 Bruxelles tel : 02 286 95 70 - fax. 02 286 95 79
www.reseau-idee.be

Par Mail : info@assises-ere.be

Personnes de Contact

Vanina DUBOIS, Chargée de Mission
Joëlle VAN DEN BERG, Secrétaire générale

Personnes de référence dans les cabinets ministériels :

Catherine ROUSSEAU, conseillère environnement au Cabinet d'Evelyne Huytebroeck,
Ministre bruxelloise de l'Environnement, de l'Energie et de la Rénovation urbaine.

Hubert BEDORET, Cellule Environnement, Cabinet de Philippe Henry, Ministre wallon de
l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité.

Marianne TILOT, Enseignement - Matières transversales, Cabinet de Marie-Dominique
Simonet. Ministre de l'Enseignement obligatoire en Communauté française.

Téléchargeable sur **www.assises-ere.be**